

# Lettre mensuelle aux membres et amis de la Confrérie Royale pour le 25 août 2019 Fête de Saint Louis

---

## Saint Louis, modèle de gouvernance pour notre temps ?

Alors que nous fêtons en ce jour le 749<sup>e</sup> anniversaire de la naissance au Ciel du saint roi Louis IX (1214-1270), ce qui annonce un beau jubilé pour l'année 2020, nous ne pouvons pas ne pas relire sa vie et son œuvre à la lumière de l'enseignement, et en particulier de la doctrine sociale de l'Église. En notre triste époque où la saine politique est galvaudée par les profiteurs de systèmes en tout genre, dont la seule foi est le profit et la seule loi l'orgueil du *non serviam*, l'exemple de saint Louis n'est pas un fantôme de réac ni un pieux rêve de bigote. Bien au contraire, l'actualité toujours permanente des saints se manifeste spécialement à travers la vie des saints laïcs qui ont su transmettre des exemples concrets de correspondance au quotidien avec l'enseignement pérenne de l'Église. Et si malheureusement, en ces temps de délire complet, de nombreux hommes d'Église se sont convertis à la démocratie et au républicanisme – *o tempora, o mores!* – cette mode ne doit pas nous faire oublier que la monarchie chrétienne est le régime politique le plus analogue au gouvernement divin. Si Dieu était démocrate, Satan l'aurait renversé ! aurait pu dire M. de La Palice...

## Le « très chrétien » : la base religieuse du bon gouvernement

Louis IX est le modèle par excellence du « roi très chrétien ». Ce titre glorieux offert par les papes aux rois de France n'est pas juste une belle récompense. Elle implique des devoirs moraux et spirituels que, l'humanité pécheresse étant, un certain nombre de nos rois n'ont pas toujours été de fidèles observants. À l'âge d'or de la Chrétienté, ce beau XIII<sup>e</sup> siècle, saint Louis incarne le « très chrétien », le prince qui, au jour du sacre de Reims, a reçu l'onction qui a fait de lui un personnage sacré, le lieutenant du Christ dans le beau pays de France, l'évêque du dehors chargé de protéger et de défendre les intérêts de la sainte religion. Les serments du sacre, pieusement et jalousement conservés jusqu'à celui de Charles X en 1825, insistent sur les devoirs graves qui incombaient au souverain.



**Figure 1. Saint Louis lavant les pieds des pauvres, miniature du maître du Cardinal de Bourbon, XV<sup>e</sup> siècle tirée du *Livre des faiz Monseigneur saint Loys jadis roy de France*, BNF.**

Tout au long de son règne, Louis IX fut parfaitement conscient de ses obligations et de sa responsabilité immense devant Dieu. Il avait aussi la certitude, une certitude renforcée par la grâce de la prière et des sacrements, qu'il ne pourrait exercer efficacement ses royales fonctions si Dieu n'était pas, dans sa vie personnelle et dans l'exercice de son autorité, le premier servi. Le roi de France est d'abord le serviteur de Dieu dans son royaume, où c'est le Christ qui règne avant tout. Saint Louis écoutait deux messes tous les matins, récitait quotidiennement de nombreuses prières, s'agenouillait 50 fois avant de se coucher et se soumettait aux plus sévères pénitences corporelles. Il nous rappelle pleinement, sept siècles plus tard, qu'une monarchie sans Dieu et qu'un souverain sans piété ne servent absolument à rien. Les monarchies du XXI<sup>e</sup> siècle, converties au diktat démocratique, nous le prouvent chaque jour...

**Les vertus royales : la justice**

La première vertu royale vécue par saint Louis, qui demeure pour certains une simple image d'Épinal, mais pour nous un modèle universel, est la justice. Le roi chrétien doit d'abord réaliser dans son royaume l'exercice de la justice, une justice à l'image de celle de Dieu, le *justus judex*, imprégnée d'équité et de miséricorde<sup>1</sup>. Le chêne de Vincennes n'est pas qu'un stéréotype médiéval : il représente la noblesse de la justice royale, sa légitimité aux yeux de Dieu et des hommes. Ce chêne devrait toujours en être le précieux symbole alors que nous constatons avec une consternation de plus en plus inquiétante l'état purulent de la justice dans nos pays jadis chrétiens et l'infecte compromission des magistrats avec les idéologies ambiantes. S'il jugeait les grands du Royaume coupables de crimes véritables, tel le puissant sire de Coucy qui avait fait pendre des étudiants accusés de braconnage dans ses forêts, saint Louis avait à cœur d'exercer lui-même les fonctions de premier juge du royaume, comme en son temps le roi Salomon.



**Figure 2. Georges Rouget, *Saint Louis rendant la justice*, 1826, huile sur toile, château de Versailles.**

Il savait qu'il lui fallait être, selon les serments du sacre, le défenseur des veuves, des orphelins et des pauvres ; qu'il avait le devoir de soulager les misères et les souffrances. Sa justice vivait avant tout de la charité. Il œuvra aussi à la réforme et à la modernisation des institutions judiciaires du pays, en créant par exemple le Parlement de Paris en 1254, encouragea la formation des légistes dans les universités et fit surveiller l'application de la justice par les baillis locaux. Saint Louis était pleinement conscient que le roi très chrétien devait donner l'exemple de la bonne justice pour que celle-ci fût exécutée par ses sujets. Oui, comme toujours, l'exemple vient d'en haut !

#### **Les vertus royale : l'ordre**

Le roi très chrétien, gouvernant par la justice et la sagesse, doit être le garant de l'ordre du royaume que Dieu a placé entre ses mains. Cet ordre nécessite un respect de la hiérarchie établie par le Créateur, hiérarchie que le prince se devait de respecter et de conserver. Louis IX était loin d'être acquis aux bourrasques révolutionnaires ! Si l'ordre féodal n'était pas un gage de perfection sociale absolue, il était à cette époque un moyen d'équilibrer la société occidentale à condition que les droits et les devoirs de chacun

soient respectés. Le monarque, à la tête de cette pyramide sociale et politique, devait veiller au maintien de ce juste équilibre, en dépit des faiblesses et des péchés des individus. Cet ordre social se manifestait aussi par le maintien de l'unité du royaume face à toute source de division, en particulier les hérésies. « *Item que de bonne foi et de ma force et puissance, j'étudierai à exterminer et à chasser de ma terre et juridiction à mes sujets tous les hérétiques qui seront dénoncés et déclarés par l'Église.* » Cet extrait des serments du sacre peut passer aujourd'hui pour brutal ou suranné. Mais il faut saisir la notion d'extermination de l'hérésie dans son contexte. Saint Louis fut confronté au catharisme, qui n'était pas, comme veulent nous le faire croire les amateurs de bizarreries en tout genre, un gentil *Woodstock* au cœur du Moyen Âge. Hérésie religieuse, le catharisme prônait aussi un bouleversement social, promouvant l'anarchie et la violence, ce qu'un prince ne pouvait tolérer dans son royaume. Certes, de nos jours, si la monarchie sacrée était rétablie, une telle promesse choquerait la quasi-totalité de nos contemporains et ne pourrait être réalistement exécutée, quand bien même le terme « extermination » s'applique d'abord une erreur doctrinale et non à un groupe d'humains, et quand bien même l'on bannirait toute forme de violence physique ou morale. Quoi qu'il en soit, le prince chrétien doit donner l'exemple personnel de cette « extermination » de l'erreur en osant affirmer haut et fort son refus de cautionner ce qui s'oppose à sa conscience de chrétien. Le roi Baudouin de Belgique nous en a montré l'exemple lors du vote de la loi sur l'infanticide en 1990<sup>2</sup>. Saint Louis fut en son temps pleinement conscient de la nécessité de maintenir l'ordre voulu par Dieu dans le royaume, en garantissant notamment la liberté et la protection de l'Église.

### **Le roi « très chrétien », garant de la paix**

La paix a bon dos depuis 1789. On l'invoque sans cesse pour cacher les bassesses et les petits intérêts de politiques, de financiers, de groupes de pression en tout genre. Or, la paix du Christ ne peut se faire que par le règne du Christ, comme le rappelait avec force le pape Pie XI<sup>3</sup>. La véritable paix est celle voulue par Dieu ; ce n'est pas la paix telle que le monde la donne<sup>4</sup> et qui n'aboutit qu'à une guerre perpétuelle, le combat de Satan contre la Vérité et contre l'homme créé à l'image et ressemblance de Dieu. La paix est « *la tranquillité de l'ordre* » enseignait saint Augustin<sup>5</sup>. Le maintien de la paix est l'une des premières promesses du sacre : « *Je promets, au nom de Jésus Christ, au peuple chrétien, à mes sujets les choses qui s'ensuivent : premièrement qu'à notre pouvoir tout le peuple chrétien garde en tout temps à l'Église de Dieu vraie paix.* » La véritable paix est le fruit de la collaboration permanente entre la royauté sacrée, le peuple chrétien et l'Église enseignante ; autrement dit la vraie paix est imprégnée de la foi chrétienne. Les guerres sociales et idéologiques que nos pays jadis chrétiens subissent sont le fruit de cette laïcisation à outrance qui fonde l'essentiel des décisions politiques depuis plus de 50 ans. Lorsque l'écologisme athée remplace le respect de la vie humaine de son commencement à son terme ici-bas, lorsque l'immigrationnisme forcené méprise l'ordre fondamental de la charité enseigné par la doctrine sociale de l'Église, lorsque la mondialisation gargantuesque écrase les libertés des nations, le retour aux valeurs chrétiennes s'avère absolument nécessaire pour retrouver l'ordre et donc la paix sociale dont l'humanité a tant besoin. Saint Louis était un homme de paix. Respecté de ses vassaux et de ses voisins, il a pu garantir la paix intérieure du royaume. On comprend dès lors que son règne fut marqué par une prospérité sans précédent du pays. Ce ne sont pas les recettes bidon et les coups de baguette magique de nos gouvernants actuels qui rétabliront une authentique prospérité ; car la vraie prospérité de la France, qui fit d'elle une vitrine exceptionnelle au fil de son histoire passée, lui vient de ses racines chrétiennes et de la fidélité à son identité et à sa culture, qui sont fondées dans le pacte de Reims.

Saint Louis, gardez-nous fidèles à notre foi !  
Saint Louis, priez pour la France !  
Saint Louis, protégez l'aîné de vos fils !

### **Mathias Balticensis**

#### **Notes :**

**1** Nous lisons dans l'un des serments du sacre : « *Item, que je commanderai et ordonnerai en tous jugements, équité et miséricorde.* »

**2** Je n'entrerai pas dans la polémique sur la question de « l'impossibilité de régner » qui fut invoquée pour contourner l'opposition du roi Baudouin.

**3** Pie XI, Lettre encyclique *Quas primas* (11 décembre 1925).

**4** Cf. Jn XIV, 27.

**5** S. Augustin, *La Cité de Dieu*, livre XIX, ch. XIII, § 1.